



C2110-Direction de l'aménagement et développement économique-  
Aménagement

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°dB.2019.036

Séance du 19 septembre 2019

### Participation financière à la mise en place d'une signalétique de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) du Plateau de Saclay

Date de la convocation : 17 septembre 2019

Date d'affichage : 20 septembre 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### Sont présents :

M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Philippe BRILLAULT, M. Patrick CHARLES, M. François DE MAZIERES, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### Absents excusés:

M. Arnaud HOURDIN, M. Claude JAMATI.

-----

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la loi 2010-597 du 3 Juin 2010, relative au grand Paris et qui instaure la Zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) sur le plateau de Saclay ;
- Vu la délibération D.2019.04.10 du Conseil communautaire du 2 avril 2019, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu la délibération D.2019.06.14 du Conseil communautaire du 24 juin 2019, portant actualisation des délégations de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la charte et le programme d'actions de la ZPNAF ;
- Vu le courrier de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en date du 28 Aout 2019
- Vu le budget en cours.

-----

#### Contexte

Le programme d'action sur la ZPNAF, copilotée par l'EPA Paris-Saclay et les communautés d'agglomération prévoit la mise en place d'une signalétique spécifique à la ZPNAF afin d'informer de l'existence d'une protection particulière de ce vaste espace naturel.

Cette action se rattache à l'axe 3 « Développer les liens entre le plateau, les activités et les habitants ». Elle vise à mettre en valeur l'existence et la richesse patrimoniale de la ZPNAF par une signalétique spécifique.

Les enjeux du projet sont suivants :

- Développer une signalétique discrète et harmonieuse, respectueuse des espaces naturels, agricoles et forestiers;
- Apporter de la cohérence entre les différents dispositifs de signalétique, en particulier avec les liaisons plateau-vallée qui traversent la ZPNAF (coteaux boisés);
- Impliquer les associations patrimoniales pour s'appuyer sur leur connaissance de terrain et leurs propositions en termes d'implantation et de mise en valeur des sites d'intérêt;

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Rendre visible l'existence et les contours de la ZPNAF, comme ce qui peut être fait pour le site classé de la vallée de la Bièvre
- Expliquer de façon simple et pédagogique ce qu'est la ZPNAF et son caractère unique en tant que dispositif de protection foncière
- Permettre de développer d'autres dispositifs de signalétique complémentaires, tels que des itinéraires de randonnées, des panneaux de ferme, le sentier d'interprétation agricole à rénover, etc.

Ce projet est porté par la Communauté Paris-Saclay en lien avec l'EPAPS, les agglomérations et les associations. Il s'articule avec la signalétique des liaisons Plateau-Vallée, qui doit être mis en place pour flécher les itinéraires piétons et cyclables desservant le plateau de Saclay depuis les gares de la vallée (RER B) sur le territoire de la CPS. Ces itinéraires traversent les coteaux boisés, situés en ZPNAF. Aussi, afin d'assurer une cohérence entre les différentes signalétiques, la signalétique de la ZPNAF doit être envisagée en cohérence la signalétique des liaisons plateau-vallée (calendrier, gamme de mobilier, police de caractère, couleur, ...).

Le projet de signalétique prévoit donc 50 panneaux : 29 pour la Communauté Paris-Saclay, 16 pour Versailles Grand Parc et 5 pour la Communauté de Saint Quentin-en-Yvelines.

La fourniture et la pose seront assurés par la CPS, moyennant une participation financière demandée qui est de 4 100 €.

Les services techniques des communes seront sollicités pour l'implantation de ces panneaux, qui seront installés aux entrées de la zone sur des chemins piétons.

En cas de détérioration, il sera possible de solliciter la CPS, afin d'assurer le remplacement des panneaux, pendant toute la durée du marché, moyennant le paiement par les agglomérations. Une fois ce marché expiré, il reviendra aux communautés d'agglomération d'assurer si besoin ces remplacements.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) de valider le principe de la mise en place d'une signalétique spécifique à la ZPNAF;
- 2) de participer financièrement à ce projet à hauteur de 4 100 € ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement à venir et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés.

